

CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté portant modification de l'arrêté de nomination et de rémunération des commissions stratégique et opérationnelle pour les proches aidant-e-s

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 16 de la loi de santé, du 6 février 1995 ;

vu le règlement des commissions stratégique et opérationnelle pour les proches aidant-e-s, du 5 octobre 2016 ;

vu l'arrêté du Conseil d'État de nomination et de rémunération des membres des commissions stratégique et opérationnelle pour les proches aidant-e-s, du 27 mars 2017 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé,

arrête :

Article premier ¹Est nommée membre de la commission opérationnelle pour les proches aidant-e-s pour la présente législature et jusqu'au 31 décembre 2021, en remplacement de Madame Nathalie Mercier :

- Madame Caroline Mandy, NOMAD.

²La présente nomination entre en vigueur avec effet rétroactif au 24 septembre 2018 et est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

Art. 2 ¹Est nommée membre de la commission stratégique pour les proches aidant-e-s pour la présente législature et jusqu'au 31 décembre 2021, en remplacement de Madame Myriam Graber :

- Madame Véronique Haberey-Knuessi, ASI.

²La présente nomination entre en vigueur avec effet immédiat et est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

Art. 3 Pour le surplus, l'arrêté susmentionné du 27 mars 2017 reste valable.

Art. 4 Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 5 novembre 2018

Au nom du Conseil d'État :

Le président,

L. KURTH

La chancelière,

S. DESPLAND